

Les bienfaits du journalisme en France !!

- Audrey Pulvar et David Pujadas gagnent respectivement environ 145 000€ /an et 240 000€ /an
- Laurence Ferrari gagne plus de 500 000€ annuel.
- Jean-Michel Apathie (langue de pute) près de 500 000€ par an.
- Alain Duhamel 650 000€ par an...
- Claire Chazal est hors concours comme son prédécesseur Poivre d'Arvor.

Ce qui prouve que tous ces journalistes qui crachent sur les riches, et qui n'ont pas de mots assez forts pour dénoncer le Sarko bling-bling se gardent bien de parler de leurs avantages fiscaux.

Qui sait que Valérie Trierweiler est petite-fille et arrière-petite-fille de Banquier ?

Elle n'est nullement issue d'un milieu modeste comme elle tente de le faire croire.

Elle possède un patrimoine immobilier conséquent, comme François Hollande avec sa SCI « La Sapinière » et son agence à Londres...

Leurs avantages...

Au-delà de trois mois de présence les journalistes ont droit à la totalité de la rémunération mensuelle pendant 3 mois ; ils ont demandé à François Hollande de porter la durée à 6 mois.

Et au-delà au 2/3 de la rémunération mensuelle plus le supplément familial dans son intégralité.

Les journalistes bénéficient de la prise en charge intégrale de leur cure thermale par la sécurité sociale et ouvrent droit aux mêmes conditions d'indemnisation que celles prévues pour la maladie simple et sont prises en compte dans la durée de celle-ci.

Les journalistes en service, victimes d'accidents du travail, de trajet ou atteints de maladie professionnelle contractée à l'occasion de leur travail, conservent pour tous les arrêts reconnus par la sécurité sociale comme directement liés à l'accident du travail ou à la maladie professionnelle, l'intégralité de leur rémunération dans la limite de deux ans. Ils ont demandé à François Hollande de passer cette durée à 4 ans.

En cas d'incapacité permanente partielle telle qu'elle est reconnue par la sécurité sociale, le journaliste a droit à une priorité de reclassement dans une fonction compatible avec son état physique, avec maintien de tous ses droits (y compris la déduction fiscale), notamment pour ce qui concerne le salaire.

A compter de la date de leur engagement, les journalistes atteints d'une affection de longue durée reconnue par la sécurité sociale entraînant momentanément une incapacité totale d'exercer leur fonction, conserve pendant les trois premières années l'intégralité de leur salaire et les avantages fiscaux.

Ils ont demandé à François Hollande que la durée soit portée à 5 ans. Ils ont obtenu la promesse que cela sera fait en Septembre prochain.

Pour mémoire: Les épouses ou compagnes :

De Montebourg = journaliste,

De Hollande = journaliste,

De Borloo= journaliste... Mais la liste est beaucoup plus longue !

Sans commentaires ! ! ! Mais une précision : 85% des journalistes sont de gauche. Au cours de la dernière présidentielle ils ont fait une propagande pro-Hollande et une propagande scandaleuse anti Sarkozyste : en voici la raison :

En France, tous les salariés sont exonérés de 10% sur leurs revenus pour " frais professionnels."

Les journalistes eux bénéficiaient depuis 1934 d'une déduction supplémentaire de 30%.

En 1996 le gouvernement Juppé tire un trait sur toutes ces niches fiscales, «devenues sans rapport avec la réalité des frais professionnels supportés par les intéressés et qui ont donc perdu toute justification».

Une profession va particulièrement se plaindre, les journalistes.

On découvre à cette occasion que les journalistes ont nettement plus de moyens de pression que les autres. «Le souvenir que j'en conserve est moins la hargne des journalistes que la trouille des politiques», raconte Alain Lambert, ex-rapporteur du budget au Sénat.

Juppé avait tenu bon face à la fronde, mais avait offert une première concession à la profession: la création d'un fonds budgétaire pour compenser la hausse d'impôt que subiront les journalistes. Parallèlement, des négociations étaient engagées avec les syndicats. Elles aboutiront sous Jospin. Il est alors décidé de rétablir l'avantage fiscal, mais sous une forme un peu plus juste.

Au lieu des 30%, les journalistes pourront dorénavant retirer soit 7.650€ (50 000 Frs à l'origine) de leurs revenus. Seuls les journalistes bénéficient de cette mesure.

Avant les primaires les syndicats de journalistes notamment de l'Humanité ont demandé à Mr Hollande de rétablir l'abattement de 30% pour les journalistes, de plus, chose étrange une certaine Valérie Massonneau (plus connue sous le nom de Valérie Trierweiler) fut la porte-parole des journalistes accompagnée bien évidemment d'Audrey Pulvar.

En 2008 cette demande de rétablir les 30% fut demandée par les journalistes à Nicolas Sarkozy qui refusa, ce qui lui attira les foudres du monde médiatique. C'est ainsi que commença la campagne anti-Sarkozy 42.500 journalistes bénéficient de cet avantage, mais on peut aussi se déclarer journaliste fiscalement sans carte de presse. Et des proches de journalistes, qui ne sont pas journalistes se déclarent journalistes sans carte de presse, sport très prisé chez les amis de l'Humanité et du Canard Enchaîné. [Un oubli de taille : le soi-disant journal de « goche », Libération !]

De plus les journalistes de l'audiovisuel ont demandé à Hollande un abattement supplémentaire de 10% pour les frais dits: « frais esthétiques » du fait qu'ils doivent en permanence se faire faire des soins esthétiques pour être présentables devant les caméras !

Hollande leur a promis qu'il leur rétablira ce droit dès septembre 2012 s'il est élu.

N'en doutons pas, cette loi sera votée, et vous pouvez être sûrs, que cela ne fera pas la une du journal de 20h00 ni la première page du journal l'Humanité, ou du Canard Enchaîné.

Sans commentaires ! ! !

**OUVRIERS, EMPLOYES ET CADRES SERONT BIENTOT LES SEULS A PAYER POUR TOUS CES PRIVILEGES (QUI N'ONT QUE LES MOTS EFFORTS, JUSTICE SOCIALE ET SOLIDARITE NATIONALE A LA BOUCHE ET CEUX QUI N'ONT JAMAIS BOSSE EN FRANCE, NI AILLEURS, MAIS QUI PROFITENT TRES LARGEMENT DE CES DIFFERENTES MESURES. NE NOUS ETONNONS SI "CA" EXPLOSE UN DE CES JOURS....**